Trente-quatrième Année. -- N° 359 UN NUMERO 15 CENTIMES. MERCREDI 25 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 24 DECEMBRE 1889

PSYCHOLOGIE BERLINOISE

La *Gazette nationale* de Berlin s'est emparée du livre de M. Lucien Descaves *et a philosophé doctoralement sur* l'état d'âme du peuple français touchant le service militaire que décèle, à l'en croire, cette singulière étude de la vie de caserne. *Sous-offs* est, pour la feuille allemande, un document, un symptôme, une révélation ! *Sous-offs* témoigne de la lassitude de plus en plus grande qu'inspire en France le militarisme... A mesure que la perspective immédiate d'une guerre disparait, la masse de la population supporte avec moins de patience les charges militaires... *Elles ont été poussées à un degré d'exagération* prodigieux qui devait provoquer la réaction dont le roman de M. Lucien Descaves est l'irréfutable indice.

Telles sont les déductions psychologiques que la *Gazette nationale* tire gravement de ce livre. Voyez où peut conduire l'abus du sophisme!

Notre confrère berlinois nous découvre, sans s'en douter, le fond de son âme. Il voit l'armée française non pas telle qu'elle est, mais telle qu'il voudrait la voir, le bon apôtre ! Sans nul souci de l'exactitude et de la vérité, il puise, à tort et à travers, dans les trois cents pages de M. Descaves, devenu ainsi son collaborateur, tout ce qui peut flatter sa marotte, tout ce qui peut *lui fournir un semblant* de preuve, un soupçon d'argument. Pour M. Descaves, qui, en dépit de son horreur de la caserne, est sans aucun doute un excellent Français, le coupest particulièrement cruel.

C'est exagérer d'une façon ridicule la portée de ce livre que d'y voir une photographie de l'armée française. Heine a « blagué » le soldat prussien avec une *autre supériorité d'esprit, d'ironie, d'ob*servation et de vérité. Mais Heine ne voyait que le côté grotesque, de même que M. Descaves n'a vu que le côté odieux, et l'un et l'autre, inconsciemment d'ailleurs, à raison d'un vice de conformation de leur organe visuel, n'ont pas aperçu ce qu'il y avait de grandes et nobles qualités dans leurs modèles.

On devrait juger sur d'autres pièces. On devrait en appeler du témoignage de M. Descaves à celui de la statistique, moins littéraire assurément, mais autrement probante, dénuée qu'elle est de toute passion et de tout parti pris. La statistique démontre que la France est le pays où il y a le moins de réfractaires et de déserteurs, et l'Allemagne le pays où il y en a le plus.

Comment cela peut-il se concilier avec la haine de la caserne et du militarisme que la *Gazette Nationale* prête au citoyen français ? Et surtout avec l'amour de la même caserne et du même militarisme dont il fait la qualité maitresse du soldat allemand ? Consultez les officiers français. Ils vous diront tous qu'il n'est pas de troupe plus facile à mener que la leur. Lisez les annales des conseils de guerre. Vous y verrez combien sont rares les cas d'insubordination chez le soldat, d'indélicatesse chez les sous-officiers.

Ce n'est pas, il est vrai, dans les colonnes d'une feuille prussienne qu'il fallait s'attendre à trouver une réfutation du roman de M. Descaves. Cette réfutation, c'est l'avenir qui s'en chargera. Mais si l'on croit à Berlin que le Français est fatigué de servir la patrie, en attendant de pouvoir, au besoin, la défendre, on se trompe étrangement.

FIN DE PROLOGUE

Sous ce titre, M. J. Cornély publie l'article suivant dans le *Gaulois :*

« M. le comte Greffulhe a été validé hier.

» La situation aristocratique de cet honorable député, la vivacité du combat qu'il livra, dans l'arrondissement de Melun, à un candidat presque aussi riche que lui, les incidents variés de la lutte électorale, l'adhésion du comte à la réunion plénière des gauches, l'acharnement d'une partie de la gauche contre ce rallié et, enfin, cette question intéressante du rôle de la richesse en matière électorale, tout contribuait à faire de cette validation un de ces évènements qu'on apprécie d'ordinaire en disant qu'ils sont bien parisiens.

» M. le comte Greffulhe a beau faire partie de la gauche, son admission a été considérée comme un succès par la droite et comme une petite victoire pour le monde, c'est-à-dire pour les réactionnaires.

« Il a eu, d'ailleurs, la chance d'être attaqué avec autant d'esprit que de maladresse par M. Camille Pelletan, qui a développé cette singulière théorie que les gens riches doivent être exclus, *de la vie publique* — on d'sait déjà cela à Athènes du temps de Cléon, et on le réalisait — que toute bienfaisance est corruptrice et toute reconnaissance avilissante.

» Ce député s'est écrié : « La tyrannie de celui qui a la bourse la mieux garnie, ou la domesticité la plus nombreuse, je ne connais rien de plus révoltant! »

» Or il y a *en France quelqu'un* qui a incontestablement la bourse la mieux garnie et la domesticité la plus nombreuse. C'est le gouvernement, à qui nous faisons une rente annuelle de quatre milliards et qui entretient avec cela cinq cent mille fonctionnaires.

» Et tout cela, il l'a employé pour les élections. De sorte que, si on appliquait au gouvernement la théorie de M. Pelletan, la majorité républicaine, sortie de ce concours de notre argent et des serviteurs du pouvoir, devrait être renvoyée devant ses électeurs, comme étant le produit de la corruption *la plus* immonde et la plus dégradante.

» La validation du comte Greffulhe a été le dernier acte de cette première session, qui a duré trente-neuf jours.

» Ce laps a été parfaitement stérile puisque la Chambre n'a pas même su se classer et que, en dehors des *invalidations, pour lesquelles elle a montré autant* de passion et d'injustice que sa devancière, elle n'a pas encore donné sa mesure.

» On ne peut encore dire quelle sera la pièce en quatre années qu'elle jouera ; mais, à en juger par ce prologue, cette pièce sera aussi mauvaise que celle qui a pris fin en septembre dernier.

» J. CORNÉLY. »

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Paris, 23 décembre. — Les sourds-muets ont célébré hier l'anniversaire du centenaire de l'abbé de l'Epée. Réunis d'abord au siége de la Ligue pour l'*Union des sourds-muets, ils ont écouté ou* mieux regardé les discours consacrés à l'éloge de Michel de l'Epée et qui ont été mimés par MM. Cochefer, officier d'académie, Gaillard, Levert, Villanova, Forest et Cramer. A quatre heures, les sourds-muets se sont formés en cortège et, précédés d'une bannière de moire rouge frangée d'or où se détachait en lettres d'or l'inscription suivante « Centenaire de l'abbé de l'Epée, libérateur des sourds-muets », ils ont pris les rues de Rivoli et de Richelieu jusqu'à la rue Thérèse.

Ils marchaient par rangs de quatre, chaque groupe précédé de sa couronne. Parmi ces couronnes, on remarquait surtout celle de la Ligue pour l'union amicale des sourds-muets, de la Société d'appui fraternel, des sourds-muets de Bordeaux, de Marseille, de Reims, de Lille, de Cette, de Laval, de Tours, de Monthey (Suisse), etc.

Rue Thérèse, le cortège a fait halte devant la maison où l'abbé de l'Epée recueillit ses premiers élèves et où il mourut en 1789.

Tout récemment, la commission des inscriptions historiques a fait apposer sur la façade de cette maison deux plaques de marbre commémoratives.

De là, les sourds-muets se sont rendus à l'église Saint-Roch, où se trouve le tombeau de l'abbé de l'Epée. Ils y ont déposé leurs couronnes et M. l'abbé Goislot, prédicateur ordinaire des sourds-muets, a mimé ensuite un sermon.

Cette après-midi, à deux heures et demie, l'Institution nationale des sourds-muets a célébré également le centième anniversaire de la mort de l'abbé de l'Epée, en se rendant en corps, sous la conduite de son directeur, M. Adrien Saval, à Saint-Roch, auprès de la tombe de son fondateur, sur laquelle les élèves ont déposé de nombreuses et magnifiques couronnes.

Signalons les couronnes offertes par l'institution même, par son personnel, par le corps enseignant, par les élèves ; par les jeunes sourdes-muettes de l'institution nationale de Bordeaux, par les écoles de Rio-Janeiro, d'Elbeuf, etc., par M. Pereire.

Dans l'assistance, nous remarquons outre le personnel de l'Institution nationale, MM. Marguerie, conseiller d'Etat, président de la commission consultative ; Eugène Pereire, membre de cette commission, etc.

Ajoutons qu'au moment de la cérémonie, le directeur a reçu des télégrammes de plusieurs institutions étrangères, notamment de l'institution royale de Milan et de l'Ecole des pauvres de la même ville, s'associant à la commémoration de Paris.

L'INFLUENZA

A Paris, la situation est toujours sensiblement la même, et il serait difficile de dire si, en dépit de la température froide et humide qui n'a cessé de régner depuis deux jours, il y a augmentation ou diminution dans le nombre des malades.

En province, l' « influenza » sévit également sur *plusieurs points.*

A Rouen, c'est surtout la garnison qui a été atteinte. Après le 12e régiment de chasseurs à cheval qui a le premier purgé son tribut et où la plupart des officiers ont été grippés, les 74e et 39e régiments d'infanterie ont été atteints à leur tour.

A Brest, des cas assez nombreux d'« influenza » ont été constatés, notamment sur les navires en rade. Hier on signalait à bord de la *Bretagne* 161 cas bénins qui tous sont soignés à l'infirmerie du bord.

Par contre, l'état sanitaire du *Borda* ne laisse rien à désirer.

LA BONNETERIE EN ANGLETERRE

LEICESTER. — Dans quelques branches, la durée de la journée a été diminuée, pendant que le commerce de la bonneterie de cachemire occupe les ouvriers jour et nuit à la fabrication des chemises. Le marché des jaquettes Cardigan se maintient avec fermeté. Diverses recherches ont été faites dans la fabrication des bas de cachemire pour produire le pied dans le style usité en France. Les fils sont fermes avec une tendance à la hausse.

L'association des étudiants en bonneterie de cette ville a choisi le 28 novembre pour célébrer le tercentenaire de l'invention du métier à bas. Elle se propose de donner un banquet auquel seront conviés environ trois cents de nos plus anciens ouvriers bonnetiers. Ceci est regardé par eux avec plaisir, et cette fête promet de devenir une cause de succès pour la jeune association qui a besoin d'aide et qui bénéficiera de l'échange des idées sur les divers sujets de notre commerce.

NOTTINGHAM. — Le commerce de bonneterie est très vif en cette ville, quoique des plaintes s'élèvent beaucoup contre la concurrence nationale et étrangère. Nous constatons, avec satisfaction, que l'état est beaucoup meilleur que pendant le dernier mois. Les rayures paraissent être à l'ordre du jour. Les profits cependant ne sont qu'au minimum, car l'augmentation numérique du nombre d'ordres à exécuter, ne correspond pas sous tous rapports avec l'augmentation des bénéfices.

Des ordres viennent librement de l'étranger, et la mode de porter des bas se répand en Amérique du Sud dans toutes les classes, on espère avoir là un nouveau champ d'exploitation pour la bonneterie. Les articles de laine, de mérinos et de cachemire sont l'objet de demandes constantes, soit en noir, soit en d'autres couleurs ; il en est de même pour les bas et chaussons écrus qui sont *plus demandés pour l'étranger que* pour l'Angleterre, et qui, eux aussi, ne laissent qu'un bénéfice modeste. La demande pour les articles en coton blanc est très modérée.

Le commerce des articles de soie est languissant, malgré l'élévation du prix de la matière première. Celle-ci est due principalement aux achats opérés par des Allemands et des Américains qui espèrent faire un commerce important avec cette spécialité. On fait peu d'articles de soie à Nottingham. Le marché des fils de coton est ferme.

(*Journal de la Bonneterie Française*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 23 décembre 1889

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Président. — La parole est à M. Sibille, pour une question à M. le ministre des travaux publics.

Question de M. Sibille sur la pêche du saumon

M. Sibille. — La pêche du saumon est interdite du 29 octobre au 30 janvier, sous prétexte que cette mesure est nécessaire pour assurer la *reproduction* du saumon.

Mais on ne pourrait reporter la limite au 23 décembre, comme l'avait presque promis M. le ministre, puisque la plupart des ichthyologues assurent que le saumon ne fraie pas ou peu en janvier.

Je demande que, comme en Hollande, en Suisse, en Allemagne, l'interdiction ne dure que deux mois. Les pêcheurs de la Basse-Loire attendent impatiemment cette mesure, qui serait une atténuation légitime aux lourdes charges de la marine.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. — Il résulte de l'avis des corps compétents que la date ne pourrait être abaissée au-dessous du 10 janvier.

C'est à cette date que la réouverture va être fixée par décret, peut-être l'année prochaine fera-t-on un pas de plus.

L'incident est clos.

Projets divers

La Chambre prend ensuite en considération les propositions de loi de MM. Siegfried, Léon Renard, Lockroy, etc., *tendant à l'organisation de la représentation* commerciale et industrielle.

La Chambre adopte ensuite, après déclaration d'urgence, le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à réduire à six mois la durée du temps de service imposé aux militaires, candidats à l'Ecole polytechnique et à proroger jusqu'à 20 ans la limite d'admission à cette école.

L'ÉLECTION DE MELUN

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. le comte Greffulhe, dans l'arrondissement de Melun.

Le rapporteur conclut à la validation.

M. C. Pelletan. — *Je me propose de combattre* les conclusions du rapport.

Je vous demande votre indulgence en raison de ma fatigue, car nous sommes tous ici plus ou moins influenzés. (Rires.)

Je ne serai pas suspect de partialité politique en demandant l'annulation de cette élection, puisque M. *le comte de Greffulhe est* membre de la majorité républicaine. (Mouvements divers).

Deux candidats étaient en présence : M. Humbert, député sortant, et M. Greffulhe, soutenu par les droites, les boulangistes et les *Débats*. (Rires).

Mais il ne s'agit pas de savoir quelles sont les opinions de M. Greffulhe, il s'agit de savoir si l'élection n'a pas été violée par toutes sortes de manœuvres.

Les largesses de M. Greffulhe, possesseur d'une immense fortune, s'adressent non-seulement aux personnes, mais encore à l'égard des communes et des corporations.

A une commune, il donne une pompe : à une société de secours mutuels, il envoie 300 francs ; à un orphéon, il offre une grosse caisse ; à la commune de Mérinant, il donne une somme de plus de cinquante mille francs.

M. Boissy-d'Anglas. — A quelle époque ?

M. Pelletan. — En novembre 1888.

M. Boissy d'Anglas. — A cette époque, il ne savait pas encore si ce serait le scrutin de liste ou d'arrondissement.

M. Pelletan. — En effet, il s'exposait à perdre la somme.

M. Greffulhe avait une véritable armée d'agents qui étaient chargés d'empêcher les réunions de son concurrent d'avoir lieu, des protestations en font foi.

M. de Villebois-Mareuil. — Je dois protester contre la production de pièces que je ne connais pas ; le fait se renouvelle trop souvent.

M. Pelletan. — Un de ces agents a été arrêté ivre-mort et a déclaré qu'il avait été payé pour faire du tapage.

La pire des violences est celle qui empêche la liberté de la parole et rien que pour ce fait je demande l'invalidation.

M. de Cassagnac. — J'aime à voir comment on reçoit... faites. (Rires.)

M. Pelletan. — M. Greffulhe a fait des réceptions ouvertes à Melun où le buffet était à la disposition de tous.

Dans toutes les communes, ses agents soulaient les électeurs ; un fleuve de vin (oh! oh!) a coulé pendant toute la période électorale.

Mais voici la manœuvre de la dernière heure. C'est une accusation parue dans le journal de M. Vergoin ; M. Greffulhe blâme la manœuvre, il est vrai ; néanmoins le journal fut distribué dans tout l'arrondissement. (Cris à gauche. — Quelle accusation ?)

M. Pelletan. — Messieurs, c'est tellement monstrueux, c'est une affaire de cour d'assises, une question de faux ; le rapporteur lui-même ne voulait pas en parler.

M. Pelletan continue au milieu de l'inattention, la Chambre commence par trouver ces discours trop longs et finalement ennuyeux, les bancs se vident.

Il parle d'une manœuvre de dernière heure, qu'il qualifie de monstrueuse et demande l'invalidation.

M. Villebois ne croit pas que la fortune soit un motif suffisant pour l'exclure de la Chambre; car la bienfaisance de la famille Greffulhe date d'un demi siècle.

La campagne menée par la presse a été également vive de part et d'autre, dit-il, et la sous-commission a conclu, à l'unanimité, à la validation.

L'amendement de M. Pelletan tendant à l'invalidation est repoussé par 264 voix contre 201.

M. Pelletan dépose une demande d'enquête, qui est mise aux voix et repoussée par 267 voix contre 215.

M. Greffulhe est validé.

L'élection de M. Lachambre (Ile-et-Vilaine) est validée sans opposition.

Clôture de la session

M. Constans lit le décret de clôture de la session.

La séance est levée à 6 h. 15.

SÉNAT

Suite de la séance du lundi 23 décembre 1889

Présidence de M. LE ROYER

Le projet de loi sur les allumettes

M. Boulenger. — Je dépose, sur les bureaux du Sénat, un rapport sur le projet de loi relatif aux allumettes, en exprimant le vœu que le gouvernement en améliore la qualité. (Rires).

Le Sénat décide que la lecture aura lieu *immédiatement.*

M. Boulenger demande la discussion immédiate.

M. Buffet. — Il s'agit, messieurs, d'une question importante, il faut qu'il soit possible aux membres du Sénat de lire le rapport et de présenter des observations s'il y a lieu; ce serait possible avant demain.

La discussion immédiate est ordonnée. Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 195 votants.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif au timbre des récépissés de petite vitesse.

La séance est suspendue à 4 heures.

La Séance est reprise à 5 heures 55, sous la présidence de M. Magnin.

Clôture de la session

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1889.

LE PATER

Drame en un acte, en vers

Dont la représentation a été interdite à Paris par le Gouvernement

(*Suite. — Voir le Journal de Roubaix d'hier*)

SCÈNE V

Mˡˡᵉ ROSE, *seule.*

Ma prière, je l'ai bien des fois commencée,
Cette nuit, et je n'ai pu la finir... Ma pensée
Etait pleine de haine et de rébellion...
Prier! Le puis-je ? Encore une fois, essayons !

(*Elle prend son chapelet et commence à réciter le « PaterNoster ».*)

« *Notre père qui êtes aux cieux, que votre nom
» soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre
» volonté soit faite sur la terre...* »
Ces mots m'ont déjà mis au cœur une tempête.
Puis-je dire : O mon Dieu, ta volonté soit faite ?

(*Elle reprend avec effort.*)

« *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quoti-
» dien ; pardonnez-nous nos offenses comme nous
» pardonnons à ceux...* »
Pardonner ? A qui donc? A tous ces assassins!
J'en prends à témoins Dieu, la Vierge et tous les saints!
Je n'ai pas dit cela, je n'étais pas sincère.
Non, je mentais; par tous les grains de ce rosaire,
Il me brûle les mains, ce chapelet damné!

(*Elle le jette sur la table. Après un silence.*)

Et le curé disait : mon frère eût pardonné...
Mais, moi, je ne peux pas... Oh! la douleur me tue!
La prière? Encore une espérance perdue!
Je ne sais plus prier moi, si pieuse hier,
Et je ne pourrai plus achever mon Pater.

(*En ce moment, un homme nu-tête, en désordre, portant une veste de fédéré, à quatre galons d'argent, entre vivement au fond, par la porte du jardin; puis après avoir regardé dans la rue, à droite et à gauche, comme pour s'assurer qu'on ne l'a pas vu entrer là, il traverse rapidement le petit jardin et s'arrête sur le seuil de la chambre*).

SCÈNE VI

Mˡˡᵉ ROSE, JACQUES LEROUX

JACQUES LEROUX, *d'une voix défaillante.*

Asile !

Mˡˡᵉ ROSE, *avec un cri de surprise épouvantée.*

Ah !

JACQUES LEROUX

Voulez-vous me cacher ? Oh ! par grace!
J'ai pu leur échapper, ils ont perdu ma trace.
Personne ne m'a vu lorsque je suis entré,
Voulez-vous me donner asile?

Mˡˡᵉ ROSE, *à part.*

Un fédéré!
Ici! chez moi!

JACQUES LEROUX

Je suis un vaincu qui se sauve!
Pitié ! Je suis traqué comme une bête fauve,
Avec ces Versaillais toujours sur mes talons.
S'ils me prennent, portant cette veste à galons,
Tout est dit. On me colle au mur, on me fusille.
Mais en fuyant, j'ai vu ce jardin, cette grille.
Je me suis jeté là. Les femmes ont bon cœur,
Et vous me cacherez, n'est-ce pas ?... Oh ! j'ai peur
Que des crimes d'hier votre esprit me soupçonne.
Je n'ai pas mis le feu, ni fusillé personne.
Donnez-moi quelque coin où je reste terré,
Pour un jour, un seul!... Oui, demain je partirai...
Je ne suis qu'un obscur combattant, sur mon âme!
Et si vous me chassez, je suis mort!... Oh ! madame,
Un homme vous est cher, père, fils, frère, époux.
Je vous prie, oh! les deux mains jointes, à genoux,
Sauvez le fugitif, le vaincu de la guerre,
Au nom de ce mari, de ce fils, de ce frère!

Mˡˡᵉ ROSE

De mon frère!...Debout! l'homme! Ecoute et conclus.
Un frère? j'en avais un, mais je ne l'ai plus,
Et son nom va répondre à tout ton bavardage.
C'était l'abbé Morel, fusillé comme otage.

JACQUES LEROUX

Je suis perdu! Fuyons!

Mˡˡᵉ ROSE, *lui barrant le chemin*

Oui, perdu, tu l'as dit.
Perdu!... Sors, si tu veux, de la maison, bandit!
Je ne te quitte pas, je te suis dans la rue,
J'appelle et je te montre à la foule accourue,
Et demi-morte, avec ton couteau dans le sein,
Je te suivrais encor, criant : « A l'assassin! »

JACQUES LEROUX

Mais je n'en suis pas un! J'étais aux barricades
Et je me suis battu comme les camarades.
Ces crimes, c'est affreux! mais j'en suis innocent!
Grâce!

Mˡˡᵉ ROSE

Quand tu prierais avec des pleurs de sang,
Tu perdrais ton temps, va ! que je te laisse vivre?
Toi, l'un des meurtriers ! Je te tiens, je te livre !
A la cour martial ! Et que l'ordre soit bref !
Tu me demandes grâce ! Un commandant, un chef !
Vraiment, tu tombes mal et tu n'as pas de chance.
Mais vois donc, tout ici m'excite à la vengeance !

(*Prenant la soutane et la lui montrant.*)

Jusqu'à ce haillon, tiens, pour mon frère porté,
Alors qu'il prodiguait l'or de sa charité,
A vous, les gueux, à vous, assassins que vous êtes !
Te faire grâce, moi ! Tu veux rire !

JACQUES LEROUX, *se redressant*

Eh bien ! faites.
Livrez-moi, car j'ai trop supplié. J'avais tort.
Mourons en brave ! Et vous que réjouit ma mort,
Sachez donc jusqu'où va votre bonne fortune.
Je suis Jacques Leroux, membre de la Commune.

Mˡˡᵉ ROSE

Vous !

JACQUES LEROUX

Je n'ai pas volé les lois de sang. Parbleu !
Je haïssais d'instinct les mangeurs de bon Dieu.
Pourtant, j'ai repoussé la loi des représailles
Et je me suis battu contre ceux de Versailles.
Voilà tout ! Mais je sais à présent ce que vaut
L'hypocrite bonté du prêtre et du dévot.
Femme sans cœur, il faut qu'au moins je vous le dise.
Ceux-là qui font semblant d'adorer dans l'église
L'innocent mis en croix qu'ils nomment Jésus-Christ
Ignorent le pardon et livrent un proscrit!

Mˡˡᵉ ROSE, *à part.*

Ces paroles !... C'était presque la même chose
Que disait le curé...

SCÈNE VII

Mˡˡᵉ ROSE, JACQUES LEROUX, ZÉLIE

ZÉLIE, *entrant vivement par le fond*

Mademoiselle Rose,
Les soldats vont venir pour fouiller la maison.

(*Elle aperçoit Jacques Leroux et pousse un cri*).

Ah!

Mˡˡᵉ ROSE

Laisse-nous. Va-t'en !

(*Zélie sort à gauche*).

Mˡˡᵉ ROSE, *à part*

Le prêtre avait raison.
Mon frère eût pardonné. Je le sens là, dans l'âme...

JACQUES LEROUX

Il faut mourir ! Adieu, mes enfants et ma femme.
Du courage ! C'est là mon sort ! Je le subis.

(*Mlle Rose prend sur la chaise la soutane et le chapeau et les tend d'une main à Jacques Leroux, tandis que, de l'autre, elle lui montre la porte à droite.*)

Mˡˡᵉ ROSE

Entrez dans cette chambre et mettez ces habits.

JACQUES LEROUX, *stupéfait.*

Moi !

Mˡˡᵉ ROSE, *avec un geste impérieux.*

Faites !

(*Jacques Leroux prend les vêtements et sort à droite.*)

SCÈNE VIII

Mˡˡᵉ ROSE, *seule.*

Tu le veux, ô mon frère, ô saint-prêtre,
O grand chrétien! C'est l'un de tes bourreaux, peut-être;
Mais ta sœur t'obéit et lui fait revêtir
Ta soutane, ô cher mort, ta relique, ô martyr !

SCÈNE IX

Mˡˡᵉ ROSE, UN OFFICIER, SOLDATS

(*Un officier, suivi de quelques soldats, entre rapidement par le fond.*)

(L'OFFICIER, *jeune, très excité, s'arrêtant sur le seuil de la chambre.*)

Madame, excusez-nous. Un communard se cache
Dans cette rue. Un chef important... Et qu'on sache
Qu'il me le faut... Allons, voyons, répondez-nous !
Et si vous le cachez ici, malheur à vous !
Car, dussions-nous fouiller la maison...

Mˡˡᵉ ROSE

Je m'étonne
De votre erreur, monsieur. Je ne cache personne.
Regardez, s'il vous plait, où vous êtes.

(*L'officier promène un regard circulaire sur le logis, voit le crucifix, la Vierge, les tableaux de sainteté, et recule d'un pas, l'air un peu embarrassé.*)

Vraiment,
Si je puis vous donner quelque renseignement,
Très volontiers. Je suis sans indulgence aucune,
Croyez-le bien, pour tous ces gens de la Commune.
Si vous prenez cet homme, on vous dira merci.

(*En ce moment Jacques Leroux, en soutane, le chapeau romain sur la tête, parait à la porte de droite, aperçoit le soldat et s'arrête comme pétrifié. Mlle Rose le montre à l'officier,*)

J'habite seule avec mon frère que voici.

BOURSE DE PARIS

du mardi 24 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 62	3 0/0	87 05	87 675	
105 75	4 1/2 0/0 1883	105 925	105 925	
95 67	Italien 5 0/0	95 65	95 675	
17 62	Turc 4 0/0	17 60	17 60	
472 50	Egypte 6 0/0	472 50	472 8125	
73 11/16	Extérieure 4 0/0	73 3/16	73 11/16	
88 1/4	Hongrois 4 0/0	88 1/4	.. ./..	
67 11/16	Portugais 3 0/0	65 7/8	65 11/16	
97 5/16	Consolidés anglais	97 3/8	.. ./.	
93 3/16	Russe 1880	93 1/8	.. ./.	
93 1/4	Russe 1889	23 1/8	.. ./.	
	Sociétés de crédit			
4080	Banque de France	4060 ..	.... ..	
522 50	Banque d'Escompte	... ..	522 50	
795 ..	Banque de Paris	... ..	793 75	
1335 ..	Crédit Foncier	1332 50	.... ..	
455 ..	Crédit Mobilier	453 75	457 50	
683 75	Crédit Lyonnais	682 50	.... ..	
537 68	Banque Ottomane	533 75	.... ..	
	Chemins de fer			
1800 ..	Nord	.... ..	.... ..	
1353 75	Paris-Lyon-Méditer	.... ..	.... ..	
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	
615	Autrichiens	.... ..	.... ..	
286 25	Lombards	286 25	.... ..	
361 25	Nord Espagne	361 ..	362 50	
310 ..	Saragosse	310 ..	.... ..	
	Valeurs diverses			
1456 25	Gaz Parisien	1460 ..	.... ..	
38 75	Métaux	.. ..	.... ..	
68 75	Panama	.. 75	.. ..	
2327 50	Suez	2332 50	2325 ..	
	Mines			
406 25	Rio-Tinto	406 25	405 725	
116 25	Tharsis	116 25	.... ..	
.... ..	de Beers	.... ..	.... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 24 décembre 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 70 ..	3 0/0	87 77 1/2
92 30 ..	3 0/0 amortissable	92 30 ..
105 85 ..	1/2 0/0 1883	105 92 1/2

BOURSE DE LILLE

du mardi 24 décembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	106 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	105 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	510 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	518 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	415 ..
Lille 1887	389 75	393 ..
Armentières 1886	... ..	477 50
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	46 ..
Tourcoing 1878	... ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	108 50
Département du Nord	104 ..	104 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	... ..	570 ..
— act. nouv.	... ..	1105 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	... ..	115 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	297 50
Caisse Platel et Cᵉ	... ..	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	... ..	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. nᵒ 37, act. 500 fr. p.	... ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1975 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	435 ..
Union Lin du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Rou[illegible]., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	... ..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3280 ..
Denain et Anzin	350 ..	375 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	... ..	500 ..
Chemins de fer économiques du Nord	... ..	430 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le Préfet du Nord

Paris, 24 décembre. — Il est *inexact*, dit la *France*, contrairement à l'assertion d'un journal du matin, que M. Camescasse, ancien député, ancien préfet de police, doive être nommé préfet du Nord, en remplacement de M. Saisset-Schneider, et que ce dernier doive remplacer M. Cazelles, à la direction de la sûreté générale.

Conseil de Cabinet

Paris, 24 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de cabinet, au ministère du commerce, sous la présidence de M. Tirard.

M. Yves Guyot a fait connaitre à ses collègues que, d'accord avec le ministre de la marine, il allait soumettre à la signature de M. Carnot un décret ayant pour objet de reporter l'ouverture de la pêche au saumon du 31 janvier au 10 du même mois, conformément à l'avis du Conseil d'Etat et des comités consultatifs de la pêche.

M. Yves Guyot a également annoncé qu'il maintenait en fonctions la commission composée d'ingénieurs et de naturalistes, chargée d'examiner la période de frai du saumon. Cette commission sera complétée et ses attributions seront augmentées.

M. Faye a donné lecture d'un projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire qu'il fera signer par M. Carnot dans le prochain Conseil.

Mouvement administratif

L'*Agence Havas* nous communique la note suivante :

« M. Constans partira pour Toulouse probablement jeudi ou vendredi, il prendra part à l'élection sénatoriale de la Haute-Garonne; il sera de retour à Paris pour les réceptions du jour de l'an.

» M. Constans ne s'occupera du prochain mouvement *administratif qu'à son retour de Toulouse.* Il est probable que M. Saisset-Schneider ne restera pas à Lille ; en tous cas, il ne sera pas appelé à occuper les fonctions de directeur général de la Sûreté au ministère de l'intérieur, le choix de son successeur n'est pas fixé ; on croit que ce sera M. Camessasse. »

L'influenza. — Recrudescence à Vienne. — Le comte Taaffe malade.— Affluence dans les hôpitaux.

Vienne, 24 décembre. — La maladie à la mode, l'influenza, qui promettait, les jours derniers, de perdre de son intensité, a gagné de recrudescence depuis hier.

Le comte Taaffe en a été également atteint; mais, d'après ce que j'ai appris aujourd'hui à midi, il a pu quitter le lit. Il devra pourtant garder encore quelques jours ses appartements, selon les prescriptions des médecins.

Par contre, il y a eu hier et aujourd'hui grande affluence de malades aux hôpitaux qui sont combles et qui n'ont pu recevoir tous ceux qui se sont présentés, malgré que les salles de clinique fussent converties en ambulances.

Beaucoup de cochers et de conducteurs de tramways sont atteints et, ce qui est plus sérieux encore dans ce moment-ci, c'est qu'un grand nombre d'employés et de facteurs de la poste sont également tombés malades.

L'habillement des gendarmes

Paris, 24 décembre. — La tunique, que la gendarmerie avait encore conservée va disparaître.

La tunique sera remplacée par un dolman, qui ne sera pas exactement le même que celui des autres régiments ; il n'y aura pas de brandebourgs sur la poitrine. Le dolman sera passepoilé en drap écarlate ; sur le devant, à droite, sera pratiqué une poche, dite de poitrine, et qui sera recouverte par une patte en drap du fond, doublée et passepoilée de rouge écarlate et fermant par une boutonnière.

Pour les officiers, les épaulettes du grade sont conservées, ainsi que les aiguillettes ; il en est de même pour les sous-officiers et gendarmes qui conserveront les trèfles.

Les officiers porteront un képi rigide, agrémenté d'un pompon et semblable à celui de l'infanterie. L'épée est supprimée pour les officiers et sous-officiers, qui porteront le sabre de cavalerie; elle est conservée seulement pour les sous officiers de la gendarmerie à pied.

Cette nouvelle tenue sera imposée aux officiers à partir du 1er janvier prochain.

Le chapeau bicorne est conservé pour les officiers, *sous-officiers et gendarmes en grande tenue* de service.

Une protestation

Le *Figaro* publie la protestation suivante :

« Des poursuites sont intentées contre un livre, sur la demande du ministre de la guerre, à la veille d'une discussion législative sur la liberté d'écrire. Nous nous unissons pour protester.

» Depuis vingt ans, nous avons pris l'habitude de la liberté. Nous avons conquis nos franchises. Au nom de l'indépendance de l'écrivain, nous nous élevons énergiquement contre toutes poursuites attentatoires à la libre expression de la pensée écrite. Solidaires lorsque l'Art est en cause, nous prions le gouvernement de réfléchir.

Alphonse Daudet, Georges Ohnet, Emile Zola, Edmond de Goncourt, Jean Richepin, Henry Becque, Alexis Bouvier, Paul Bourget, Paul Bonnetain, Léon Cladel, Paul Foucher, Théodore de Banville, G. de Porto-Riche, Rodolphe Darzens, Oscar Méténier, Emile Michelet, Henry Céard, Louis Mullem, Emile Bergerat, René Ghil, Ernest Daudet, Jean Ajalbert, J.-H. Rosny, Abel Hermant, Gustave Guiches, Georges Bois.
Jean Lorrain, M. Buloz, Jacques Madeleine, Gustave Geffroy, Louis de Gramont, Jean Jean Jullien, Gaston Salandri, Henry Lapauze, François de Nion, G. Courteline, Roger-H. Milès, Boyer d'Agen, Sutter Laumann, Edmond Bazire, Frantz Jourdain, Paul Alexis, Jean Rameau, Georges Duval, Georges Ancey, Paul Margueritte, Clovis Hugues, Séverine, Maurice Barrès, Henry Bauer, Adolphe Tabarant, Eugène Morel, Robert Bernier, Henry Fèvre.

L'impératrice d'Autriche

On télégraphie au *XIXᵉ Siècle* :

« L'empereur François-Joseph et l'archiduc François-Salvator se rendent à Miramar où est actuellement l'impératrice Elisabeth, dont l'état mental est très inquiétant. »

Soulèvement des Kabyles. — Nouvelles du Maroc. — Vols, assassinats. — Le sultan et les rebelles.

Madrid, 24 décembre. — Des avis du Maroc annoncent la continuation de l'agitation des Kabyles pour résister aux troupes du sultan.

Les vols, les assassinats se succèdent sans interruption. Le sultan se montre très inquiet de la situation intérieure de l'empire, non-seulement à cause du soulèvement des Kabyles, mais aussi à cause des ramifications que pourrait avoir la conspiration récemment découverte contre sa personne, à la tête de laquelle se trouve son frère, qui continue à être prisonnier.

Des tribus amies sont arrivées aux environs de Tanger, près des murs de la ville. Les Kabyles incendient les chaumières des paysans après les avoir saccagées.

L'empereur a donné les ordres les plus sévères pour réprimer le soulèvement, dont les chefs seront décapités.

L'abdication du roi de Grèce

Le *Gaulois* reçoit la dépêche suivante de son correspondant de Rome :

« L'abdication a bel et bien été conseillée au roi Georges ; ces conseils avaient une origine allemande contre laquelle le roi de Grèce a été mis en garde à temps. »

M. Camescasse

De l'*Autorité* :

« Il est question de M. Camescasse pour remplacer, à la préfecture du Nord, M. Saisset-Schneider, auquel il serait donné, en compensation, la direction de la sûreté générale, par exemple. »

Emin et Stanley
La vérité sur Emin-Pacha

Londres, 24 décembre. — Les journaux anglais publient une lettre de Stanley, adressée au major de Winton et datée de Msalala, le 31 août 1889. *Dans cette lettre*, l'explorateur critique vivement la manière d'agir d'Emin-Pacha à son égard, *qui n'a fait que rendre* l'expédition plus difficile et lui a fait faire des marches inutiles de longue durée.

Il démolit la légende d'Emin-Pacha colonne et palladium de la civilisation et de l'autorité dans le centre de l'Afrique :

« Quand M. Jephson, dit-il, fut remis en liberté et quitta Emin-Pacha pour venir me rejoindre, j'appris alors pour la première fois que, depuis près de cinq ans, le pacha n'avait eu ni province, ni gouvernement, ni soldats, et que, si quelques-uns lui cédaient, c'était apparemment par condescendance pure et faute d'un motif légitime pour le repousser entièrement. Mais quand il se permettait, dans un accès d'optimisme renaissant, de paraître devant ses soldats, il était aussitôt saisi, insulté, menacé et emprisonné. »

Zanzibar, 24 décembre. — Stanley et les Européens s'embarqueront à Zanzibar pour l'Egypte, vers le 30, à bord du vapeur anglais qui fait le service régulier. Ils s'arrêteront au Caire avant de regagner l'Angleterre.

La santé d'Emin-Pacha, bien que meilleure, l'oblige encore à rester à Bagamoyo.

Procédés italiens sur la frontière. — Un incident. — Pêcheurs français molestés

Nice, 24 décembre. — Ce matin, à onze heures, la barque *Sainte-Dévote*, de Menton, montée par le nommé Palmaro, patron pêcheur, et quatre hommes, était allée à la frontière pour pêcher. Palmaro mit une bouée à la mer et s'y amarra.

A ce moment arrivèrent des douaniers italiens dans une barque, qui déclarèrent que *Sainte-Dévote* était dans les eaux italiennes et intimèrent à Palmaro l'ordre de les suivre à Vintimille.

Palmaro protesta qu'il était dans les eaux françaises et s'offrit de le faire constater; le brigadier italien voulut saisir la *Sainte-Dévote*, mais Palmaro et ses hommes dégagèrent la barque et nagèrent vers Menton.

Le brigadier italien sortant alors son revolver tira en l'air; puis il fit relever la bouée, qu'il emporta à Vintimille.

Il paraît que Palmaro était bien dans les eaux françaises.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

24 décembre.

ROUBAIX-TOURCOING. — On constate encore aujourd'hui de la fermeté dans les cours, avec avance sur tous les mois en type 1.

On a enregistré 75,000 kil. à la Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing, soit : Contrat 1 : sur janvier 10,000 kil. à 6,30, sur février 10,000 k. à 6,17 1/2; sur mars 10,000 à 6.10, sur mai 25,000 k. à 6,05 ; sur juillet 5,000 à 6,02 1/2; sur novembre 5,000 k. à 6 fr. ensemble 65,000 k.

Contrat 2 : sur février 10,000 à 5,95.

ANVERS. — La bourse est fermée aujourd'hui.

LE HAVRE. — Les mois de mars à juin baissent de cinquante centimes ; les autres sont inchangés. Le marché est inactif mais la tendance est ferme.

R.F.